

Un pas vers la justice fiscale

Depuis novembre dernier, ils attendaient des nouvelles de l'administration fiscale. Ayant obtenu gain de cause devant le tribunal, puis dans la loi de finances elle-même, les Sourciens vont enfin voir du changement sur leur feuille d'impôts locaux.

Aurore Malval

aurore.malval@centrefrance.com

Il avait déjà crié victoire en novembre dernier et rien n'avait bougé. Cette fois, le groupe de travail Valeurs locatives – créé en 2008 pour se saisir de la question de l'injustice fiscale à La Source – en a eu confirmation, les feuilles d'impôts vont enfin être révisées : « Au téléphone, le responsable des services fiscaux nous a assuré que, pour les 82 requérants bénéficiant du jugement de 2009, la baisse de leurs impôts locaux serait effective dès septembre 2014. »

Une première étape, car si « la loi va être appliquée, il s'agit maintenant de l'étendre à tous les Sourciens et les modalités n'en sont pas encore connues », indique Michel Ricoud, conseiller municipal



VALEURS. 82 Sourciens vont voir leurs impôts locaux baisser entre 6 et 8 %. PHOTO ARCHIVES

et général Front de Gauche à La Source, à l'origine du groupe de travail.

Longue bataille

Aujourd'hui, seuls 82 habitants du quartier sont concernés : ceux qui ont, le 30 décembre 2009, obtenu gain de cause devant le tribunal administratif d'Orléans, alors qu'ils dénonçaient la situation fiscale jugée « injuste » de La

Source. Le juge leur avait accordé une baisse du coefficient de situation (-0,10), considérant qu'ils étaient effectivement « défavorisés » par rapport aux habitants du centre-ville. Une décision qui devait se traduire par une baisse de leurs impôts locaux entre 6 et 8 %.

Mais la baisse n'était pas suffisante pour le code gé-

néral des impôts, qui ne prévoyait de la répercuter que si elle atteignait 10 %. Pour faire sauter ce verrou, il a fallu l'intervention du sénateur PS et président de la commission des lois Jean-Pierre Sueur, lequel a soufflé un amendement à Christian Eckert (actuel ministre de budget), adopté avec la loi de finances en novembre dernier. ■